

Demande de modification d'une autorisation délivrée en cours de validité ou de régularisation

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
 - ① Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».
- Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez modifier une autorisation qui vous a été délivrée et qui est en cours de validité.
- Une autorisation est valable trois ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

DP 024 426 24 A 0032 MO 1
PC, PA ou DP Dpt Commune Année N° de dossier N° modif

La présente déclaration a été reçue à la mairie

Sonia MIKOLAJCZYK,
Maire

le 04/09/2026

Dossier transmis :
☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

Cachet de la mairie

4 Le terrain

① Ne remplir que si la demande de modification concerne ces informations

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : 4 Voie : Impasse de la prairie
Lieu-dit : Les BOCQUETS
Localité : NEAUFLES-ST-MARTIN
Code postal : 27830

6 Objet de la modification ou de la régularisation

Type de demande :

- ☒ Demande de modification d'une autorisation en cours de validité
- ☐ Demande de régularisation déposée en application de l'article L.600-5 du code de l'urbanisme
- ☐ Demande de régularisation déposée en application de l'article L.600-5-1 du code de l'urbanisme
- ☐ Demande de modification déposée en application de l'article R.462-9 du code de l'urbanisme

Description des modifications apportées à votre projet :

Dérulage de l'extension de 11 cm vers l'arrière
et de 43 cm de Hauteur afin de respecter
l'angle de 45°.